



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 49547

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement au sujet des conclusions du rapport d'information portant sur « le volet territorial des contrats de plan Etat-régions ». Les conclusions de ce rapport suggèrent plusieurs défis à relever pour que la territorialisation réussisse, en formulant dix recommandations, parmi lesquelles la création d'un observatoire de la territorialisation. Aussi, il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner aux conclusions de ce rapport.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux conclusions du rapport de la délégation à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale portant, notamment, sur la création d'un observatoire de la territorialisation. Un observatoire des pays a été mis en place dès 1998 dans le cadre de la convention établie entre l'association ETD (Entreprises - Territoires et Développement) et la DATAR à la suite de la parution du rapport précité. Trois ans plus tard, il s'est avéré utile de redéfinir les contours et les objectifs d'un tel observatoire et d'introduire deux innovations majeures : d'une part, une extension du champ d'observation à la problématique des agglomérations, d'autre part, la distinction entre deux outils complémentaires, le répertoire des pays et des agglomérations et le système d'observation des démarches territoriales. Le répertoire des pays et des agglomérations vise à disposer d'informations synthétiques sur l'ensemble des territoires organisés afin de suivre la mise en oeuvre de la LOADDT et d'analyser la cohérence entre les diverses politiques nationales induites notamment par les dernières lois (intercommunalité, schémas de cohérence territoriale) mais aussi les contrats de ville, les parcs naturels régionaux, LEADER +, etc. Cet outil repose sur une base de données permettant de produire des fiches signalétiques pour chaque territoire reconnu, des tableaux de bord de synthèse et des cartes à l'échelle nationale et régionale. Il est en cours de finalisation et sa mise en service sur le site d'ETD devrait intervenir début 2002. Le système d'observation des démarches territoriales s'attache plus à la dimension qualitative ; il a pour objectif d'approfondir l'analyse des démarches de développement local entreprises sur des territoires de projet. La mise en oeuvre de ce deuxième volet de l'observatoire a démarré début novembre avec un premier travail de valorisation de la matière déjà capitalisée au sein d'ETD. D'ores et déjà, la préfiguration de cet observatoire est dotée d'un site Internet accessible au public (www.etd.asso.fr).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49547

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4439

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 165